



## Hausse des faillites et liquidations au 1<sup>er</sup> semestre 2025

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 593 entreprises ont été déclarées en faillite et 92 ont été liquidées au cours des six premiers mois de 2025.

### FAILLITES

Les faillites sont en hausse de 7% par rapport au premier semestre 2024 (593 contre 554 jugements). D'après les premières estimations, les pertes d'emplois salariés liées aux faillites se chiffrent à 1 474, contre 1 674 au premier semestre 2024, soit une baisse d'environ 12%.

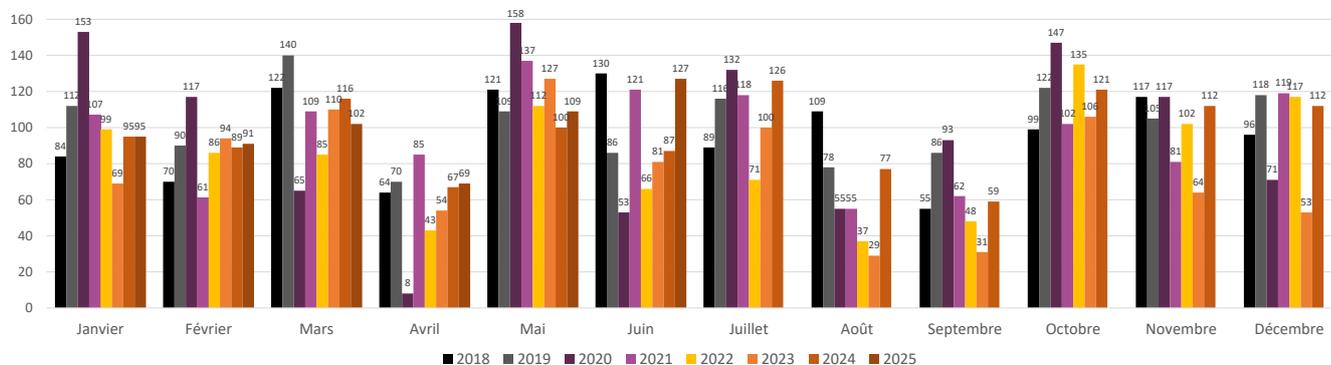
Le plus grand nombre de faillites (167) concerne les sociétés de type holding et fonds d'investissement.

Le secteur de la construction déplore 89 faillites entraînant 515 pertes de postes d'emplois salariés au premier semestre 2025 (représentant respectivement -10% et -35% par rapport au premier semestre 2024).

On compte également 84 faillites au niveau du commerce, soit une baisse de moins de 5% par rapport à la même période de 2024. Les pertes d'emplois salariés y sont estimées à 186, soit une baisse d'environ 9% par rapport au premier semestre 2024.

Les faillites dans l'Horeca se chiffrent à 61 (+5% par rapport au premier semestre 2024), avec pour conséquence quelques 229 postes d'emplois salariés perdus (-27%).

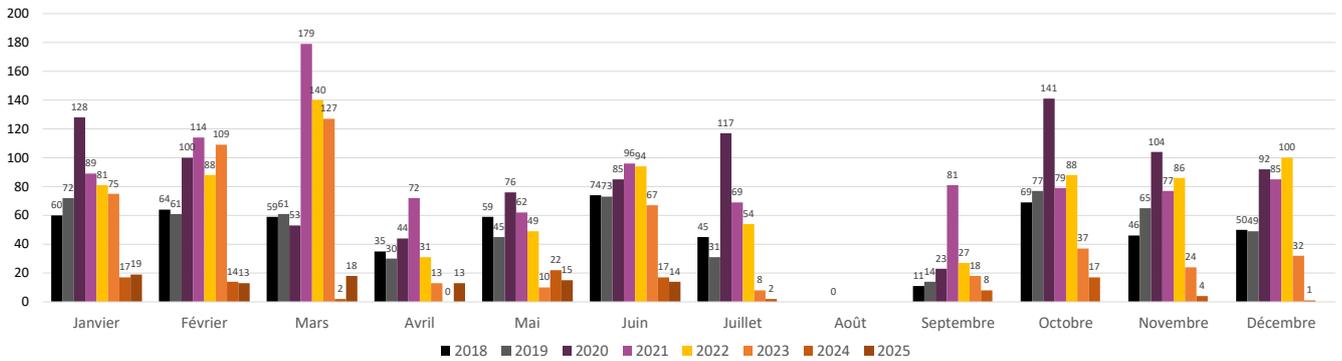
GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



# LIQUIDATIONS

Se situant à un niveau très bas depuis 2024, le nombre de liquidations remonte de près de 28% au cours du premier semestre 2025, ce qui ne représente cependant que 20 jugements de plus par rapport au premier semestre 2024. Près de 35% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans le **Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 9 juillet 2025. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 7 juillet 2025 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ [press@statec.etat.lu](mailto:press@statec.etat.lu)  
[statistiques.lu](http://statistiques.lu)

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

**Restez connectés ! Inscrivez-vous à notre newsletter**

